

dans le chenal Keating; de là vers l'ouest et le sud le long du chenal Keating et du chenal Eastern jusqu'à la limite méridionale de la cité; de là vers l'est le long de la limite de la cité jusqu'au point de départ. (*Aucun changement.*)

76. DANFORTH qui se compose des parties de la cité de Toronto et du township de Scarborough bornées par une ligne décrite comme suit: commençant à l'intersection de la limite méridionale de la cité de Toronto et du prolongement de l'avenue Woodbine vers le sud; de là vers le nord le long dudit prolongement et de l'avenue Woodbine jusqu'à la limite septentrionale de la cité de Toronto; de là vers l'est le long de ladite limite septentrionale de la cité de Toronto jusqu'à la limite occidentale du township de Scarborough; de là vers le nord le long de ladite limite occidentale du township de Scarborough jusqu'à l'avenue St. Clair; de là vers l'est le long de l'avenue St. Clair jusqu'à l'avenue Midland; de là vers le sud suivant l'avenue Midland jusqu'à la rive du lac Ontario; de là vers le sud-ouest le long de ladite rive du lac Ontario et la limite méridionale de la cité de Toronto jusqu'au point de départ. (*Changement des limites.*)

77. DAVENPORT qui se compose de la partie de la cité de Toronto qui est bornée comme suit: à l'est par la limite occidentale du quartier Cinq de la cité de Toronto; au nord par la limite de la cité jusqu'aux Chemins de fer Nationaux du Canada; à l'ouest par la limite orientale du quartier Sept de la cité de Toronto depuis la limite de la cité vers le sud jusqu'au chemin de fer Canadien du Pacifique; de là vers l'est le long du Chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'à son intersection avec l'avenue Landsdowne; de là vers le sud le long de l'avenue Landsdowne jusqu'à la rue College; de là vers l'est le long de l'avenue College jusqu'à la rue Dufferin; de là vers le sud le long de la rue Dufferin et de son prolongement jusqu'au lac Ontario; de là vers le long du lac Ontario jusqu'à la limite occidentale du quartier Cinq de la cité de Toronto. (*Aucun changement.*)

78. EGLINTON qui se compose du quartier neuf (9) de la cité de Toronto. (*Aucun changement.*)

79. GREENWOOD qui se compose de la partie de la cité de Toronto bornée comme suit: commençant à l'intersection de la limite méridionale de la cité avec le prolongement de l'avenue Woodbine; de là vers le nord le long du prolongement de l'avenue Woodbine et de l'avenue Woodbine jusqu'à la limite de la cité; de là vers l'ouest, le nord et l'ouest le long de la limite de la cité jusqu'à l'avenue Langford; de là vers le sud le long de l'avenue Langford jusqu'à l'avenue Danforth; de là vers l'est le long de l'avenue Danforth jusqu'à l'avenue Jones; de là vers le sud le long de l'avenue Jones jusqu'à la rue Queen-Est; de là vers l'est le long de la rue Queen-Est jusqu'à l'avenue Rushbrook; de là vers le sud le long de l'avenue Rushbrook jusqu'à l'avenue Eastern; de là vers l'est le long de l'avenue Eastern jusqu'à la rue Leslie; de là vers le sud le long de la rue Leslie et du prolongement de la rue Leslie jusqu'à la limite méridionale de la cité; de là vers l'est le long de la limite de la cité jusqu'au point de départ. (*Aucun changement.*)

80. HIGH PARK qui se compose du Quartier sept de la cité de Toronto, des Ellis Court Apartments et de la partie du Quartier six située à l'ouest d'une ligne décrite comme suit: commençant au point d'intersection de la rue Bloor-Ouest et du chemin Indian; de là vers le sud le long du chemin Indian jusqu'à l'avenue Howard Park; de là vers l'est le long de l'avenue Howard Park jusqu'à l'avenue Sunnyside; de là vers le sud le long de l'avenue Sunnyside et de son prolongement jusqu'à la rive du lac Ontario; mais en excluant dudit Quartier sept toute la partie bornée comme il suit: au nord